

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Présences/Absences

Participaient aussi

Conseillères / conseillers	Titre	Haute direction et invité.es	Titre
Marie-Pierre Lavoie	Présidente	Pascale Bernier	Directrice générale
Gaëtan Desrochers	Vice-président	Bertrand Dupain	Secrétaire-trésorier par intérim
Marie-Christine Claveau	Conseillère	Fariba Daragahi	Directrice générale adjointe
Chantal Fadous	Conseillère	Pascale Cyr	Directrice des relations publiques
Jacques Dufresne	Conseiller	Jeanne Musuku	Directrice de l'équité et l'antiracisme
		Bonnie Antoine	Directrice de l'éducation autochtone
		Coralie Mpoyo	Adjointe administrative du ST et CA

1. Ouverture de la réunion

1.1 Reconnaissance autochtone

La présidente du CA préside la rencontre et souhaite la bienvenue à toutes et à tous. Lecture de la reconnaissance autochtone à l'égard de toutes les Premières Nations de la Colombie-Britannique pour leur accueil sur tous leurs territoires traditionnels.

1.2 Ouverture de la réunion

La rencontre débute à 15 h 32.

Mme Moran et M. Jaberolansar ne participent pas à cette rencontre.

Résolution P - 2553-02-2024

« Que le conseil d'administration approuve l'ouverture de la réunion publique spéciale de ce 29 février 2024. »

Proposée par : Jacques Dufresne

Appuyée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à l'unanimité

2. Lecture de la vision et de la mission du CSF

2.1 Lecture de la vision et de la mission du CSF

M. Desrochers procède à la lecture de la vision et de la mission du CSF.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

3.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution P - 2554-02-2024

« Que le conseil d'administration adopte l'ordre du jour de la réunion publique spéciale de ce 29 février 2024 tel que présenté. »

Proposée par : Gaëtan Desrochers

P-458

Appuyée par : Jacques Dufresne

Adoptée à l'unanimité

4. Point(s) d'information(s)

4.1 Budget amendé 2023-2024 + Arrêté

M. Dupain présente le budget amendé, explique les raisons de l'augmentation des frais juridiques majoritairement liés à la cause juridique (prévision de 1 million de dollars vs l'utilisation de plus de 6 millions de dollars) et du budget de la direction générale pour lequel il est entre autres question de transfert de poste.

Transport : la baisse est dûe à la renégociation des contrats.

PLOÉ : réception d'une somme de 7,3 millions \$ de la Province.

Accroissement de près de 800 000 \$ pour les élèves désignés de niveau 2. M. Dupain informe que 98% de ces sommes ont été attribuées aux aides pédagogiques spécialisées et que le CSF y ajoute aussi 1,26\$ pour chaque 1 \$.

5. Point(s) de résolution(s)

5.1 Arrêté du budget amendé 2023-2024 – 1^e lecture

Résolution P - 2555-02-2024

« Que le conseil d'administration propose la première lecture de l'arrêté Budget amendé 2023-2024, tel que présenté. »

Proposée par : Gaëtan Desrochers

Appuyée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à majorité

En faveur : 4 / Contre : 1 / Abstention : 0

M. Desrochers procède à la première lecture de l'arrêté.

5.2 Arrêté du budget amendé 2023-2024 – 2^e lecture

Résolution P - 2556-02-2024

« Que le conseil d'administration procède à la 2^e lecture de l'arrêté Budget amendé 2023-2024 tel que présenté. »

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Appuyée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à majorité

En faveur : 4 / Contre : 1 / Abstention :

M. Dufresne procède à la deuxième lecture de l'arrêté.

5.3 Recommandation de procéder à la 3^e lecture et à l'adoption de l'arrêté du budget amendé 2023-2024

Résolution P - 2557-02-2024

« Que le conseil d'administration recommande de procéder, en cette même réunion, à la troisième lecture et à l'adoption du budget amendé 2023-2024 tel que présenté. »

Proposée par : Marie-Christine Claveau

Appuyée par : Gaëtan Desrochers

Adoptée à majorité

En faveur : 4 / Contre : 0 / Abstention : 1

P-458

5.4 Arrêté du budget amendé 2023-2024 – 3^e lecture et adoption

Mme Lavoie explique la raison pour laquelle les trois lectures ont été faites aujourd'hui et informe que le prochain budget sera voté en deux différentes rencontres.

Mme Fadous revient sur l'article 1.9 de la politique 303 qui stipule que le conseil d'administration doit veiller sur l'utilisation efficace et efficiente des ressources, et que l'utilisation efficiente est celle qui aboutit à de bons résultats avec le minimum de dépenses, d'efforts... Elle salue le courage de tout le personnel du CSF et ajoute que puisqu'elle avait mentionné auparavant qu'elle allait ramener les élèves dans la salle avant toute décision et qu'elle aimerait être efficiente dans la revendication des droits de nos élèves, elle se sent obligée de voter contre ce budget en raison de l'énormité des sommes allant vers la cause juridique au lieu des salles de classes.

Pour sa part, M. Dufresne dit qu'il vote en faveur à reculons mais qu'il a de l'espoir que d'ici la fin de l'année scolaire, des circonstances permettront d'investir plus d'argent dans les salles de classe. Il pense que le CSF devrait continuer avec la cause juridique jusqu'au bout, sinon toutes les sommes dépensées auparavant seront du gaspillage et d'autres décisions pourraient être prises prochainement.

Résolution P - 2558-02-2024

« Que le conseil d'administration propose, en cette même réunion, la troisième lecture et l'adoption de l'arrêté du budget amendé 2023-2024, tel que présenté. »

Proposée par : Jacques Dufresne

Appuyée par : Marie-Christine Claveau

Adoptée à majorité

En faveur : 4 / Contre : 1 / Abstention : 0

6. Questions du public

6.1 Questions du public

Sur Vimeo : questionnements sur le montant des frais juridiques, sur la légalité du vote selon le point 68 (4) de la *Loi scolaire* vu que les 5 conseillers présents n'ont pas voté en faveur ainsi que sur le budget de l'école Virtuelle.

Sur Facebook : questionnements sur les priorités du CSF au vu de sa décision de mettre des fonds supplémentaires à la cause juridique alors qu'il y a des besoins dans les écoles ainsi que l'attente de l'augmentation des services à la suite de la hausse des revenus.

7. Clôture de la réunion

7.1 Clôture de la réunion

La présidente du CA remercie tous.les participants.es, et en appelle à la clôture de la réunion à 16 h 38.

Résolution P - 2559-02-2024

« Que le conseil d'administration approuve la clôture de la réunion publique spéciale de ce 29 février 2024. »

Proposée par : Gaëtan Desrochers

Appuyée par : Jacques Dufresne

Adoptée à l'unanimité

ADOPTÉ LE

Présidente

Secrétaire-trésorier par intérim

Date

P-458